

**Zeitschrift:** Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques  
**Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Band:** 26 (1893)

**Artikel:** Le jour du seigneur : étude de dogmatique chrétienne et d'histoire [suite]  
**Autor:** Thomas, L.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-379533>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.11.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LE JOUR DU SEIGNEUR

ÉTUDE DE DOGMATIQUE CHRÉTIENNE ET D'HISTOIRE

PAR

L. THOMAS

---

## § 6. — La controverse pascale.

Nous avons surtout en vue celle qui éclata vers la fin du 2<sup>d</sup> siècle entre une partie des églises de l'Asie Mineure et les autres églises de la chrétienté, et dont les origines étaient fort anciennes.

Eusèbe caractérise de la manière suivante les deux partis en présence<sup>1</sup>, à l'époque où Victor était évêque de Rome. Comme l'historien nous l'apprend dans le chapitre précédent, Victor devint évêque de Rome dans la 10<sup>e</sup> année de l'empereur Commode<sup>2</sup>, tandis que Démétrius devenait évêque d'Alexandrie, que Sérapion était encore évêque d'Antioche; Théophile, de Césarée en Palestine; Narcisse, de Jérusalem; Banchylle, de Corinthe; Polycrate, d'Ephèse, etc.

« Les églises de toute l'Asie (c'est-à-dire non pas même toute l'Asie Mineure, mais la seule province romaine dont Ephèse était la capitale), selon une tradition antique (*ἀρχαιοτέρας*), pensaient qu'il fallait célébrer la fête de Pâque du Sauveur le 14 du mois (de Nisan), le jour où il était ordonné aux Juifs d'im-

<sup>1</sup> *Hist. ecclés.* V c. 23-25; *al.* 21-23.

<sup>2</sup> D'après Valesius, l'an 190. « Victor aurait été pape, d'après Pagi, de 185 à 197; d'après d'autres, de 187 à 200. » (*Real-Encykl.*<sup>1</sup> XVII, p. 178). D'après Charteris (*Canonic.*, p. 191 note), de 189 à 201.

moler l'agneau, — puisqu'il fallait toujours terminer les abstinences ce jour-là, quelle que fût sa place dans la semaine. Mais telle n'était pas la coutume de toutes les autres églises, qui, par tradition apostolique, ne terminent les jeûnes que le jour de la résurrection du Seigneur<sup>1</sup>. »

D'après cette donnée générale d'Eusèbe et l'ensemble de la controverse, on peut ainsi caractériser, avec Steitz<sup>2</sup>, la divergence : 1<sup>o</sup> Tandis que la majorité des églises ordonnait les fêtes annuelles en tenant rigoureusement compte des jours hebdomadaires de la mort et de la résurrection de Jésus, à savoir du vendredi et du dimanche, les chrétiens d'Ephèse conservaient strictement pour la célébration de la mort du Seigneur, le jour mensuel juif de la Pâques, à savoir le 14 nisan. — 2<sup>o</sup> La fête pascale des premiers portait exclusivement l'empreinte d'un deuil poignant ; la seconde avait un caractère mixte, le deuil en souvenir de la Passion devenant subitement la joie de la victoire. — 3<sup>o</sup> La majorité des Eglises ne pouvait admettre qu'on unît l'eucharistie, attribut essentiel du dimanche, avec la Pâque, c'est-à-dire la fête de la Passion, et en conséquence elle plaçait la communion, si solennelle de l'époque, immédiatement après cette Pâque, c'est-à-dire au premier dimanche de l'ancienne Pentecôte. Les chrétiens d'Ephèse, au contraire, communiaient le jour même qui rappelait la mort

<sup>1</sup> *Ἐπί τῆς τοῦ σωτηρίου Πάσχα ἑορτῆς παραφυλάττειν...* La fête de Pâque du Sauveur est ici la fête commémorative de sa mort. « Par le nom de Pâque, dit Steitz, qui a le mieux élucidé tout le sujet, l'Eglise chrétienne désignait aux 2<sup>d</sup> et 3<sup>e</sup> siècles la fête de la mort du Christ. Depuis le 4<sup>e</sup> siècle, la fête se rapportait aussi à la Résurrection (*Πάσχα σταυρώσιμον* et *Π. ἀναστάσιμον*). Plus tard, l'idée de la Pâque se restreignit à la fête de la Résurrection, notre fête de Pâque » (*Real-Encykl.*<sup>1</sup>, p. 149 ; *Real-Encykl.*<sup>2</sup>, p. 270). — *Ὡς δέον ἐκπαντός κατὰ ταύτην... τὰς τῶν ἁσιτιῶν ἐπιλύσεις ποιῆσθαι.* Ces abstinences sont celles de la Semaine sainte, de la Grande semaine, comme on ne devait pas tarder à l'appeler dans l'Eglise. Voir Suicerus, art. *Ἑβδομάς*. — *Ὅνκ ἔθους ὄντος τοῦτον ἐπιτελεῖν τόν τρόπον ταῖς ἀνα τήν λοιπήν ἅπασαν οἰκουμένην ἐκκλησίαις ἐξ ἀποστολικῆς παραδόσεως το καὶ εἰς δεῦρο κρατήσαν ἔτος φυλαττούσαις, ὡς μηδ' ἐτέρα προσήκειν παρά τήν τῆς ἀναστάσεως τοῦ Σωτῆρος ἡμῶν ἡμέραν τὰς νηστείας ἐπιλύεσθαι.*

<sup>2</sup> *Real-Encykl.*<sup>1</sup> XI, p. 156 ; *Real-Encykl.*<sup>2</sup>, p. 276.

du Seigneur, et ils éprouvaient ainsi successivement les deux grandes émotions qui se partageaient leur fête.

Telles étaient les différences principales. Mais les uns et les autres admettaient que Jésus était mort le 14 nisan, et ils célébraient également le dimanche : nous verrons même que le premier ouvrage spécial paru dans l'Eglise sur le dimanche fut composé par un évêque de la province d'Asie. Le seul élément judaïque de la coutume d'Ephèse consistait dans le maintien de l'anniversaire juif du jour de la Passion. Sur plusieurs points elle était même encore plus éloignée du judaïsme que la coutume générale. Des deux côtés, on était en plein développement de l'ancienne Eglise ethnico-chrétienne. —

Après avoir caractérisé les deux points de vue opposés, Eusèbe nous transporte brusquement dans la première phase de la controverse et parle des synodes et des réunions d'évêques qu'elle suscita en dehors de la province d'Asie. « Tous, dit-il, d'un même avis, formulèrent dans des lettres une ordonnance ecclésiastique enjoignant à tous en tout lieu que le mystère du Seigneur au sujet de sa résurrection d'entre les morts fût célébré seulement le dimanche et qu'en conséquence les jeûnes de la Pâques ne fussent terminés qu'en ce jour<sup>1</sup>. » De pareilles assemblées eurent lieu en Palestine sous la présidence de Théophile et de Narcisse, à Rome<sup>2</sup>, dans le Pont, en Gaule, à Edesse (Osroène), et à Corinthe. — Eusèbe revient plus loin (ch. 26; *al.* 24) sur celles de la Palestine. « Ceux qui étaient à leur tête, dit-il, et avec eux Cassius, évêque de Tyr, Clarus, évêque de Ptolémaïs, et ceux qui s'étaient réunis avec eux, après avoir beaucoup discuté sur la tradition apostolique qui leur avait été transmise sur la Pâque (c'est-à-dire la Cène de Pâque), écrivirent à la fin de leur lettre en

<sup>1</sup> Ὡς ἂν μηδ' ἐν ἄλλῃ ποτέ τῆς Κυριακῆς ἡμέρα τό τῆς ἐκ νεκρῶν ἀναστάσεως ἐπιτελοῖτο τοῦ Κυρίου μυστήριον, καὶ ὅπως ἐν ταύτῃ μόνῃ τῶν κατὰ το Πάσχα νηστειῶν φυλαττοίμεθα τὰς ἐπιλύσεις. Texte de Schwegler, Tubingen, 1852. Ce « mystère du Seigneur au sujet de sa résurrection, » c'était la Cène de Pâques. Voir Suicerus, art. *μυστήριον*.

<sup>2</sup> Il est dit de celle de Rome *ἐπίσκοπον Βίκτορα δηλοῦσα*, c. à d., ce me semble, qui fit connaître, révéla l'évêque Victor. Valesius: *cui Victor episcopus praesedit*.

propres termes : « Tâchez d'envoyer des copies de notre lettre à toute Eglise, afin que nous ne soyons pas complices de ceux qui à la légère égarent les âmes. Nous vous faisons savoir qu'à Alexandrie on fait la fête le même jour que nous. Nous leur avons écrit et ils nous ont répondu, de telle sorte que c'est d'un commun accord et ensemble que nous fêtons le saint jour. » Il y avait là de la raideur et de l'injustice, tout au moins dans le ton de cette apostille, et la lettre de Victor dut être encore moins modérée.

Mais les évêques de la province d'Asie n'étaient point disposés à céder à la pression qu'on exerçait sur eux. Ils voulaient maintenir « la coutume qui leur avait été transmise, » et Polycrate, évêque d'Ephèse, écrivit en leur nom à Victor et à l'Eglise de Rome. Ici commence la seconde phase de la controverse. « Nous donc, dit-il, nous célébrons le vrai jour, sans y rien ajouter et sans en rien retrancher. » Et, après avoir parlé des apôtres Philippe et Jean, des évêques Polycarpe, Thraseas, Sagaris, Papius, Mélicon, tous ensevelis en Asie et y attendant la résurrection, « tous ceux-là, dit-il, ont célébré le jour du 14 de la Pâque selon l'Evangile, sans s'en départir en rien, mais en se conformant à la règle de la foi, et moi aussi, le plus petit d'entre tous, Polycrate, suivant la tradition de mes parents, à plusieurs desquels j'ai succédé. Sept d'entre eux ont été évêques avant moi, huitième, et toujours ils ont célébré le jour, lorsque le peuple éloignait le levain<sup>1</sup>. Moi donc, mes frères, ayant 60 ans dans le Seigneur et ayant eu des rapports avec les frères du monde entier et ayant lu toute sainte Ecriture, je ne suis point effrayé par ceux qui nous menacent, car ceux qui sont plus grands que moi, ont dit qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. »

3<sup>me</sup> phase. L'évêque Victor, loin de se laisser persuader, « chercha aussitôt à retrancher de l'unité commune, comme hétérodoxes, les Eglises de toute l'Asie avec les Eglises voisines, et il les condamna par lettres, dénonçant tous les frères de là-

<sup>1</sup> Ἀφραδιούργητον τὴν ἡμέραν (ἀφραδιούργεω, agir légèrement, sans scrupule; falsifier)... ἐτήρησαν τὴν ἡμέραν τῆς τεσσαρεσκαίδεκάτης τοῦ Πάσχα κατὰ τὸ εὐαγγέλιον... τὴν ἡμέραν ἠγάγον.. ὅταν ὁ λαὸς ἤρυνε τὴν ζύμην.

bas sans exception comme excommuniés. » Mais il fut alors abandonné par l'ensemble des évêques de son parti, qui lui adressèrent maintes exhortations, au nom du devoir de rechercher la paix, l'unité, d'exercer la charité fraternelle. Plusieurs même, dont Irénée, lui écrivirent vivement.

Bien que le rite de la majorité des Eglises fut le meilleur, sa victoire fut justement retardée par les procédés hautains et usurpateurs de l'évêque de Rome, et elle n'eut lieu qu'au Concile de Nicée en 325. Dans une lettre aux Eglises d'Alexandrie, de la Libye et de la Pentapole, ce Concile eut la joie d'annoncer « que toutes les Eglises orientales qui précédemment célébraient la Pâque en même temps que les Juifs, la célébreraient désormais en même temps que Rome et les Eglises d'accord avec elle » (Socrate, *Hist. ecclés.* I, 9). Eusèbe, dans sa *Vie de Constantin* (III, 19, *al.* 18; III, 17), dit que la province d'Asie en particulier reconnut la décision de Nicée. Il avait auparavant signalé parmi les évêques présents au Concile ceux de Galatie, de Pamphylie, de Cilicie, de Cappadoce, d'Asie et de Phrygie. Tous ceux-là adhérèrent, de sorte que la décision fut unanime<sup>1</sup>. —

Mais revenons sur la lettre d'Irénée à Victor, car un des deux fragments qu'Eusèbe nous en a conservés, a une grande importance : il nous transporte en plein milieu du second siècle, en nous faisant remonter plus haut encore. « Les presbytres qui avant Soter ont présidé l'église à la tête de laquelle tu es maintenant, écrit Irénée, nous voulons parler d'Anicète, de Pie, d'Hygin, de Télesphore et de Sixte<sup>2</sup>, eux non plus,

<sup>1</sup> Voir *Real-Encycl.*<sup>1</sup>, XI, p. 159., 156., sur les frères qui n'en persistèrent pas moins dans le rite d'Ephèse. Ils furent appelés pour cette raison *quarto-decimani*, de même que d'autres chrétiens, tout autrement judaïsants, qui célébraient leur Pâque le 14 nisan en mémoire de l'institution de la Cène par le Seigneur, et qui avaient été de bonne heure combattus par Méliton de Sardes, Apollinaire de Hiérapolis, Clément d'Alexandrie et Hippolyte de Rome.

<sup>2</sup> Charteris met en note (p. 191) qu'on suppose que Sixte est devenu évêque de Rome en 116; Télesphore, en 122; Hygin, en 138; Pie, en 142; Anicète, en 155; Soter, en 168; Eleuthère, en 173; Victor, en 189; Zephyrinus, en 201.

n'ont pas observé (le 14 nisan) et ils ne permettaient pas de l'observer à ceux qui étaient avec eux. Néanmoins ils étaient en paix avec les évêques des Eglises qui l'observaient..., et il n'y en eut jamais de repoussés à cause de cette forme. Les presbytres qui t'ont précédé, allaient même jusqu'à envoyer l'eucharistie à des presbytres d'autres Eglises, où l'on pratiquait l'observance<sup>1</sup>. Et quand le bienheureux Polycarpe vint à Rome au temps d'Anicète<sup>2</sup> et qu'ils avaient à régler ensemble d'autres petites difficultés, ils furent bientôt en paix sur ce chapitre, sans se chicaner. Anicète ne pouvait en effet persuader à Polycarpe de ne plus observer ce qu'il avait toujours observé avec Jean, le disciple du Seigneur, et avec d'autres

<sup>1</sup> Allusion à la touchante coutume d'envoyer l'eucharistie à d'autres évêques, sous le nom de *εὐλογίαι*, lors de la fête de Pâques. Cette coutume était assez répandue, comme le montre un décret du concile de Laodicée, qui l'interdit.

<sup>2</sup> Backouse (p. 157, 515) met cette visite en 150; Pelt, Steitz et Charteris (*Real-Encycl.*<sup>1</sup>, XII, p. 30, XI, p. 155; *Canonic.*, p. LXXXVII), vers 160; Piper (*Evang. Kalender*, 1867, p. 84), vers 158; Lipsius, dans sa *Chronol. d. röm. Bischöf.*, 1869, en 155, (d'après *Real-Encycl.*<sup>2</sup>, XI, p. 275; XII, p. 105). — La date à assigner dépend en grande partie de celle, toujours discutée, du martyre de Polycarpe. Suidas et la Syncelle se bornent à rattacher ce martyre au règne de Marc-Aurèle (161-180). La chronique d'Idatius précise en faveur de 161. La *Chronique pascalle* parle de 163; celles d'Eusèbe et de Jérôme, de 168 (d'après Waddington, p. 238. L'une, de 166; l'autre, de 167, d'après Uhlhorn: *Real-Encycl.*<sup>2</sup>, XII, p. 105). Pearson, Dodwell, Galland sont pour 147; Noris et Tillemont, pour 166; Valesius, pour 167; Usher, pour 169. Waddington, dans son *Mémoire sur la chronologie du rhéteur Ael. Aristide* (p. 235-241), a cru pouvoir fixer la date à l'an 155, et il a trouvé de nombreux adhérents, en particulier Zahn (*Patr. ap. op.* Fasc. II, p. 165, note), Aubé (p. 323), Backouse (p. 515), Funk (*Op. patr. ap.*, p. XCIII), Lightfoot, Renan. Lipsius et Gerhardt ont aussi adhéré, sauf qu'ils ne se prononcent pas entre 155 et 156. Hilgenfeld s'est décidé pour 156. Par contre, Wieseler maintient la date de 166. Jean Réville, dans une Thèse présentée en 1880 à Paris, serait pour 160 ou 166 (*Encycl. des sc. relig.*, art. Polycarpe). Uhlhorn dans l'art. Polycarpe de *Real-Encycl.*<sup>2</sup>, ne peut non plus se décider pour 155, exclut 156 et incline toujours pour 166. — Même lorsque Zahn se bornait à dire que le martyre de Polycarpe, était postérieur à 160, il affirmait que le vénérable vieillard devait être né avant plutôt qu'après l'an 70 (*Ign. u. Ant.*, p. 326-327).

apôtres qu'il avait fréquentés (οἷς συνεδιέτριψεν), et Polycarpe ne pouvait non plus persuader à Anicète d'observer (le 14 nisan), quand Anicète disait qu'il devait conserver la coutume des presbytres ses prédécesseurs. Les choses étant ainsi, il ne s'entendaient pas moins (ἐκοινωνήσαν ἑαυτοῖς); et dans l'Eglise, Anicète céda l'eucharistie à Polycarpe, évidemment par déférence<sup>1</sup>, et ils se séparèrent en paix l'un avec l'autre, étant en paix avec l'Eglise entière, tant avec ceux qui observaient (le 14 nisan) qu'avec ceux qui n'observaient pas. » —

Voici maintenant, au point de vue spécial qui nous occupe, ce qui semble résulter de toutes ces données sur la controverse pascale, surtout si nous considérons qu'Irénée avait été disciple de Polycarpe<sup>2</sup> et celui-ci, de l'apôtre Jean :

1<sup>o</sup> Les chrétiens ont célébré de très bonne heure, même du temps de l'apôtre Jean, l'anniversaire de la mort du Sauveur. C'est de toute évidence pour la province d'Asie.

2<sup>o</sup> Déjà au commencement du second siècle, cette célébration se faisait différemment suivant les Eglises, par exemple à Rome et à Ephèse. Le presbytre Sixte I, dont parle Irénée nous fait remonter bien haut. « Sixte I, dit la *Real. Encykl*<sup>1</sup>. (XIV, p. 457), doit avoir été évêque de Rome depuis 116 ou 119 jusqu'en 128 ou, suivant d'autres, 139. La tradition lui attribue l'introduction des fêtes *antépascals*. » — « Sixte I ou Xyste I, dit l'*Encyc. des sc. relig.* (XI, p. 622), fut presbytre-évêque de Rome d'après Lipsius... environ 10 ans et mourut au plus tôt en 124, au plus tard en 126. » Il est à noter qu'Irénée remonte jusqu'à lui et pas plus haut. — Dans un des deux fragments de la lettre à Victor conservés par Eusèbe, Irénée dit à propos de la diversité qui existait entre les Eglises de son temps pour le jeûne antépascal. : « Elle a existé beaucoup plus tôt parmi nos devanciers, qui, ne conservant pas exactement, à ce qu'il semble, ce qu'ils avaient reçu, ont transformé la coutume simple et malhabile en ce qui l'a suivie<sup>3</sup>. » Cette opinion

<sup>1</sup> Παρεχώρησεν τήν εὐχαριστίαν, κατ' ἐντροπήν δηλονότι.

<sup>2</sup> Voir dans Eus. *Hist. eccl.*, V, 20; *al.* 18, la lettre si intéressante d'Irénée à Florinus.

<sup>3</sup> Ἀλλά καὶ πολὺ πρότερον ἐπὶ τῶν πρό ἡμῶν, τῶν παρά το ἀκριβές, ὡς εἰκόσ,



d'Irénée, du reste modestement exprimée, serait aussi, peut-être, applicable à ce qui concerne la date de la célébration de la Pâque. Les Eglises de la province d'Asie auraient conservé la forme la plus antique, surtout là où se trouvaient à l'origine un certain nombre de Juifs convertis ; mais cette « coutume simple et malhabile » devait naturellement être modifiée plus tard. Et ce sont des considérations de ce genre qui doivent avoir conduit Irénée, originaire lui-même de l'Asie-Mineure et disciple si fidèle de Polycarpe, à adopter le rite de la majorité des Eglises, même à le patronner.

3° Vers la fin du second siècle et depuis longtemps, le dimanche était célébré, en particulier comme le jour par excellence de la Cène, au moins dans la très grande majorité des Eglises, à Jérusalem comme à Alexandrie, au Pont comme à Rome et en Gaule.

4° Il y eut donc de très bonne heure deux systèmes de fêtes chrétiennes : le système hebdomadaire, où primait le dimanche, comme jour commémoratif de la résurrection du Seigneur, mais où le mercredi et le vendredi, rappelaient aussi la trahison de Judas et la Passion, — et le système annuel, d'après lequel on célébrait la Pâque, comme anniversaire de la Passion, et la Pentecôte, en tant que commençant avec le jour anniversaire de la Résurrection, et commémorant à la fois cette résurrection et l'envoi du Saint-Esprit<sup>1</sup>.

*κρατούντων τήν καθ' ἀπλότητα καὶ ἰδιωτισμὸν συνήθειαν εἰς τὸ μετέπειτα πεποιηκότων.* Nous avons traduit comme Massuet et Stieren (*quae ex simplicitate et imperitiâ ortum habuit*).

<sup>1</sup> « On admet généralement, dit Steitz (*Real-Encykl.*<sup>1</sup>, XI, p. 151 ; 2<sup>e</sup> éd., p. 271) que la fête chrétienne de Pâques réunissait en elle déjà dans le 2<sup>d</sup> siècle, le double caractère du deuil de la Passion et de la joie de la Résurrection (Neander.), mais c'est à tort. Les deux émotions étaient réparties en deux temps de fête, la Pâque et la Pentecôte, qui, au fond, correspondaient aux *stations* hebdomadaires et au dimanche. La Pentecôte, dans le sens large, comprenait 50 jours et solennisait la résurrection et l'ascension du Christ, ainsi que l'effusion du Saint-Esprit. C'était toute une période de joyeuse fête. Aussi ne devait-il point s'y trouver de *stations* ; on ne priait pas à genoux, mais debout. L'eucharistie y était, sans doute, journallement célébrée. Ἰσοδυναμεῖ τῇ ἡμέρᾳ τῆς κυριακῆς, dit en conséquence Irénée. — D'autre part, voici les faits qui

5° La controverse pascale entre les Eglises de la province d'Asie et le reste de la chrétienté s'explique précisément par le conflit de ces deux systèmes<sup>1</sup>, les chrétiens de cette province étant en outre, par de respectables raisons de sentiment,

nous font reconnaître que la Pâque du 2<sup>d</sup> et du 3<sup>e</sup> siècle était exclusivement une fête de la Passion : 1° Les plus anciens Pères parlent tous de la présupposition que Christ était le véritable agneau pascal et qu'il avait parfaitement accompli les rites typiques du sacrifice de la Pâque. Sous ce rapport, déjà le mot Πάσχα leur rappela ceux de πάσχειν et de *passio* (Just. *Dial.* ch. 40 ; Irénée IV, 10 ; Tertull., *Adv. Jud.* ch. 10). Augustin protesta le premier contre cette dérivation (*Ep.* 55). Aussi lorsque l'Eglise remplaça par une fête chrétienne la fête juive abrogée, celle-là ne pouvait être que celle de la mort de Christ. 2° D'autres déclarations des Pères nous conduisent au même résultat. Tertullien considère comme temps propres au baptême la Pâque, *cum et passio Domini, in qua tingimur, adimpleta est*, et la Pentecôte, où les chrétiens célèbrent la résurrection de Christ, le don de la grâce du Saint-Esprit et l'annonce par les anges du retour du Seigneur (*De bapt.*, 19). Origène dit de même : « Celui qui peut dire en vérité : Nous sommes ressuscités avec Christ et Dieu nous a fait asseoir avec lui dans les lieux célestes, est toujours dans les jours de la Pentecôte » (*Contre Celse*, VIII, 22). Comme il différencie ainsi la signification de la Pentecôte de celle de la Pâque, il ne peut rapporter la fête de la Résurrection qu'à celle-là. »

Zöckler, dans l'art. Pentecôte, de *Real-Encykl.*<sup>2</sup>, dit aussi : « Primitivement, le nom de Pentecôte désignait tout l'intervalle de fête compris entre le 1<sup>er</sup> jour de Pâque (vom ersten Ostertage) et la commémoration de l'envoi du Saint-Esprit. C'est dans ce sens que Tertullien comprend la fête de Pentecôte : *Excerpe singulas solennitates nationum et in ordinem exsere : Pentecosten implere non poterunt*. Ailleurs (*De coron.*, 3), il caractérise déjà la célébration de la Pentecôte par l'absence de jeûnes et la prière debout, en opposition au temps de la Pâque... De même l'*Ordo Romanus*, qui dit : *Tempus Pentecostes inchoatur a primo die resurrectionis et currit usque ad diem quinquagesimum post Pascha*.... Le sens étroit du mot Pentecôte (ou de son équivalent latin *quinquagesima*), comme désignation du seul dernier jour de la période des 50 jours de fête, apparaît pour la 1<sup>re</sup> fois dans un canon du concile d'Elvire en 305, où la coutume, pratiquée ici et là, de ne célébrer que le 40<sup>e</sup> jour, celui de l'Ascension, au lieu du 50<sup>e</sup>, est interdite comme hérétique, et où il est dit expressément : *Juxta auctoritatem Scripturarum, cuncti diem Pentecostes celebremus*. »

<sup>1</sup> A. Viguié l'a bien fait ressortir dans un article de la *Revue bleue* (avril 1890) sur *La Fête de Pâques*. Voir surtout p. 431.

très attachés à l'anniversaire annuel de la mort du Seigneur d'après le calendrier israélite.

6° Les jours de la semaine étant indépendants des jours de l'année et du mois, les deux systèmes ne pouvaient être strictement associés sans qu'il n'en résultât dans la pratique de nombreux inconvénients.

7° Dans la transaction qui devait intervenir, le système hebdomadaire devait nécessairement primer, déjà parce que le dimanche seul était réellement une institution fondée par le Seigneur et les apôtres.

#### § 7. Mélicon, de Sardes, et Denys, de Corinthe.

Contemporains l'un de l'autre (Eus. *Hist. eccl.* IV, 20, *al.* 21), ils l'étaient aussi d'Irénée.

Mélicon fut évêque de Sardes. D'après Steitz, il aurait vécu surtout dans la seconde moitié du second siècle et écrit vers 170 un livre *Sur la Pâque*. Selon Charteris, ce serait vers 175<sup>1</sup>. Polycrate, évêque d'Ephèse, le dépeint comme agissant en tout sous l'influence du Saint-Esprit, et Tertullien rapporte que la plupart des chrétiens le regardaient comme ayant été un prophète<sup>2</sup>. Il a publié de nombreux écrits, dont une *Apologie* adressée à Marc-Aurèle. La plupart sont entièrement perdus, entre autres, un *Traité sur le dimanche*<sup>3</sup>, à notre connaissance, le premier ouvrage spécial sur ce sujet. « On peut penser, dit Routh (I, p. 120), que l'auteur y montrait combien le premier jour hebdomadaire ou, comme alors on l'appelait mystiquement, le 8<sup>e</sup>, l'emportait en dignité sur le 7<sup>e</sup>. » L'ouvrage aurait ainsi rappelé plusieurs passages du *Dial. avec Tryphon*. Piper, dans un article publié en 1838 dans les *Th. St. u. Kr.* sur Mélicon, avait déjà cherché avec soin (p. 91-95) à déterminer les principales thèses qui devaient être développées dans ce traité; mais plusieurs des conjectures émises ne seraient plus soutenables. —

<sup>1</sup> *Real-Encykl.* <sup>1</sup>, IX, p. 313. — *Canonic.*, p. LXXXVII.

<sup>2</sup> Eus. *Hist. eccl.*, V, 22. — Jérôme, *De viris illustribus*, ch. 24.

<sup>3</sup> *Περί Κυριακῆς λόγος*. Eus., *Hist. eccl.*, IV, 26 (*al.* 25).

Denys, évêque de Corinthe vers 170 <sup>1</sup>, était si généralement apprécié qu'on lui demandait parfois d'écrire à d'autres communautés que la sienne, des épîtres-exhortatives et instructives. On en connaissait 7 dans l'ancienne Eglise, et Eusèbe nous en a conservé quelques fragments (*Hist. eccl.* IV, 23, al. 22). Trois d'entre eux faisaient partie d'une lettre adressée à l'Eglise de Rome. Voici le second, avec les lignes qui lui servent d'introduction : « Dans cette même lettre, Denys fait aussi mention de l'épître adressée aux Corinthiens par Clément, montrant ainsi que depuis le commencement, en vertu d'une ancienne coutume, on lisait cette épître dans l'Eglise. Denys dit en effet : « Aujourd'hui donc nous avons célébré le saint jour dominical, dans lequel nous avons lu votre lettre, que nous aurons toujours pour être exhortés par sa lecture, comme aussi la première lettre qui nous a été écrite par Clément <sup>2</sup>. » — Cette épître de Clément, évêque de Rome, adressée aux chrétiens de Corinthe, est celle qui nous a été conservée et qui est généralement reconnue comme datant de 93 à 97, (voir *Revue*, 1892, p. 548 note 1). Depuis cette époque, l'Eglise de Corinthe n'avait donc pas reçu de lettre semblable de l'Eglise de Rome. — Il vaut aussi la peine de constater l'épithète de *saint* que Denys applique ici au dimanche.

Nous avons déjà fait allusion au troisième fragment de son épître aux Romains (*Ibid.* p. 468). C'est là que les écrits du Nouveau Testament sont appelés par Denys « les Ecritures dominicales » et sont ainsi nettement différenciés des épîtres ecclésiastiques que les chrétiens pouvaient s'adresser vers la fin du second siècle <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Charteris, p. 44. *Real-Encykl.* <sup>1</sup>, III, p. 418.

<sup>2</sup> *Ἀγλῶν ἀνέκαθεν ἐξ ἀρχαίου ἔθους ἐπὶ τῆς ἐκκλησίας τὴν ἀνάγνωσιν αὐτῆς ποιῆσθαι.... Τὴν σήμερον οἶν κυριακὴν ἀγίαν ἡμέραν δηγάγομεν, ἐν ἧ ἀνέγνωμεν....*

<sup>3</sup> *Ἐπιστολάς γάρ ἀδελφῶν ἀξιωσάντων με γράψαι ἐγραψα. Καὶ ταύτας οἱ τοῦ διαβόλου ἀπόστολοι ζιζανίαν γεγέμικαν, ἃ μὲν ἐξαιροῦντες, ἃ δὲ προστιθέντες. Οἷς το οὐαὶ κέῖται. Ὅν θαυμαστόν ἄρα, εἰ καὶ τῶν κυριακῶν ῥαδιοργῆσαι τίνες ἐπιβέβληνται γραφῶν, ὅποτε καὶ ταῖς οὐ τοιαύταις ἐπιβεβουλεύκασι.* Ce passage, intéressant à plusieurs égards, fait bien ressortir la nécessité et la légitimité de la critique historique en théologie comme ailleurs. — Voir Charteris, p. 44, note 1.

## § 8. Irénée.

D'abord disciple de Polycarpe, plus tard évêque de Lyon, il fut un lien vivant, saint et béni, entre les Eglises de l'Orient et celles de l'Occident. Il vécut de 140 environ à 202 (*Real. En-cykl.*<sup>1</sup> VII, p. 48.. Charteris p. XIX).

Nous l'avons déjà vu défendre sans fanatisme, au temps de Victor, le rite de la majorité des Eglises pour la célébration de la Cène de Pâque, rite dont la présupposition fondamentale était l'existence et l'importance bien avérée de l'institution du dimanche comme jour commémoratif de la résurrection du Seigneur. Eusèbe, avant de citer quelques passages de la lettre d'Irénée à Victor au nom des Eglises de Gaule, en résume ainsi le sens général : « Il reconnaît que c'est au seul jour du dimanche (ἐν μόνῃ τῇ τῆς κυριακῆς ἡμέρᾳ) qu'il faut célébrer le mystère de la résurrection du Seigneur » (c'est-à-dire la Cène de la fête de cette résurrection), mais il blâme énergiquement Victor pour ses procédés à l'égard des « Eglises de Dieu qui conservent la tradition d'une ancienne coutume. »

Ailleurs (*Revue*, 1892, p. 554, note 1), nous avons vu que d'après l'auteur du petit ouvrage *Quaest. et resp. ad orthodoxos* faussement attribué à Justin, Irénée, dans un *Traité sur la Pâque*, faisait remonter jusqu'aux temps apostoliques l'usage de ne point s'agenouiller le dimanche et disait que cet usage n'avait pas moins lieu dans les jours de la Pentecôte, rappelant, comme le dimanche, la résurrection du Seigneur.

Dans ce passage, comme dans la citation précédente, apparaît la même expression assez étrange ἡ ἡμέρα τῆς κυριακῆς, comme qui dirait dans notre langue : le jour du dominical (sous-entendu : jour), ou : le jour du jour du dimanche (*dies dominica*), c'est-à-dire, au fond, le jour du Jour du Seigneur. Rien ne prouve mieux, nous semble-t-il, que ἡ κυριακή était tout à fait devenu un substantif, qui, pour être compris, n'avait besoin d'aucun sous-entendu et pouvait même avoir perdu son sens étymologique, précisément comme notre mot dimanche. Le sens concret, définitif, de celui-ci, pour désigner la fête du

premier jour hebdomadaire, n'est-il pas en effet devenu tellement usuel que, nous aussi, nous disons couramment, sans nous douter du pléonasma : le jour du dimanche ? Une remarque analogue a déjà été faite à propos d'un passage de la Didachè (*Revue*, 1892, p. 545).

### § 9. Théophile d'Antioche.

D'après la *Real. Encykl.*<sup>1</sup>, il fut nommé évêque d'Antioche vers 176, et, selon Nicéphore, son épiscopat dura 13 ans<sup>1</sup>.

Un fragment de ses commentaires sur les Evangiles, conservé en latin par Jérôme dans sa *Lettre à Algasia, quaest. 6*, mérite d'être signalé. On le trouve aussi p. 1605 du 6<sup>e</sup> vol. de la *Patrologie grecque* de Migne et dans Grabe, *Spicil.* II, p. 223. Il s'agit de la parabole de cet économe infidèle (Luc XVI, 1-8), qui remet à un premier débiteur de son maître 50 mesures d'huile sur les 100 qui étaient dues, et à un second débiteur, 20 mesures de blé sur 100, de sorte que celui-ci n'en devait plus que 80.

Dans la singulière interprétation de Théophile, l'économe est Saul, devenu Paul, qui, après avoir été élevé aux pieds de Gamaliel et avoir même persécuté les chrétiens, a été saisi par Christ, pour devenir son disciple, son apôtre. Il se dit, lui aussi : « Travailler à la terre ? je ne le puis. Mendier ? j'en ai honte, » et alors il vise désormais à se faire recevoir par les chrétiens dans leurs demeures. Le premier débiteur est le monde païen auquel Paul s'adresse pour le convertir ; le second est le peuple juif. « En second lieu, dit Théophile, il appela le peuple des Juifs, qui avait été nourri par le froment des prescriptions de Dieu et qui lui devait un nombre centenaire (nombre représentant la perfection, d'après ce qui précède immédiatement), et il le contraignit de faire de 100 80, c'est-à-dire de croire à la résurrection du Seigneur, à laquelle se rapporte le nombre du huitième jour et qui se complète par

<sup>1</sup> T. XVI, p. 23. Charteris (p. CXIX) assigne comme date approximative de son épiscopat, 180-193. D'après l'*Encycl. des sc. rel.*, XII, p. 100, Théophile serait mort vers 182.

la multiplication de 8 par 10, — afin que le peuple passât du sabbat de la loi au premier jour de la semaine <sup>1</sup>. Aussi le Seigneur déclara-t-il qu'il avait bien fait, » etc..

Si pleine d'arbitraire et de haute fantaisie que soit cette interprétation ou application de la parabole, toujours est-il que Théophile y fait clairement allusion à la célébration, par les chrétiens, du premier jour hebdomadaire, alors si souvent désigné comme huitième jour, et qu'il la rattache expressément au souvenir de la résurrection de Christ. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans ce passage, c'est qu'il établit très nettement que le sabbat de la Loi doit être remplacé, pour les chrétiens, par la fête du premier jour de la semaine, et qu'ainsi cette fête correspond bien dans la Nouvelle Alliance au sabbat de l'Ancienne.

#### § 10. Tertullien.

Il paraît être né vers 160, s'être converti au christianisme entre 190 et 200, être mort entre 220 et 240 <sup>2</sup>. Nous voudrions signaler dans ses écrits moins la confirmation des données déjà constatées, que les éléments nouveaux qu'ils y ajoutent, et cela sur quatre points distincts.

1° Il nous apprend le premier que les païens eux-mêmes connaissaient si bien l'observation chrétienne du dimanche qu'ils en tiraient même une objection contre le christianisme, comme ils avaient précédemment tourné les Juifs en ridicule

<sup>1</sup> *...et cœgit ut de centum octoginta faceret, id est, crederet in Domini resurrectione, quae octavae diei continetur, et de octo completur decadibus: ut de sabbato legis transiret ad primam sabbathi. — Et de octo completur decadibus*, littéralement: et de huit se complète par des dizaines. Nous avons tâché d'être un peu plus clair par une traduction moins littérale. Il semble du reste que le sujet devrait être, non pas proprement la résurrection de Christ, mais le nombre même du 8<sup>e</sup> jour. L'auteur semble vouloir dire que 8 est le nombre de la résurrection de Christ, en étant le nombre du jour de cette résurrection, et que ce nombre se retrouve, avec le sceau de la perfection exprimé par les dizaines, dans le nombre 80 de la parabole.

<sup>2</sup> *Real-Encycl.* <sup>1</sup>, XV, p. 555...; Charteris, p. CXX. Backouse (p. 516) place la conversion en 185; Chastel, vers 196.

pour leurs sabbats. « D'autres, dit Tertullien dans son *Adversus Gentes* (ch. 16), croient que notre Dieu, c'est le soleil. Peut-être, bien que nous n'en ayons aucune peinture sur toile, nous rangeront-ils avec les Perses, qui en portent partout l'image sur leurs boucliers. Je soupçonne enfin que c'est pour avoir appris que nous faisons nos prières tournés vers l'Orient. Mais vous-mêmes, pour la plupart, en affectant parfois d'adorer aussi les choses célestes, vous remuez les lèvres du côté du levant. Et si, pour une raison tout autre que la religion du Soleil, nous donnons à la joie le Jour du Soleil (*diem Solis lætitiæ indulgemus*), nous ne faisons qu'imiter ceux qui, assignant le Jour de Saturne à l'oisiveté et à la bombance, renchérissent eux-mêmes sur la coutume juive qu'ils ignorent » (Voir *Rev. de théol. et de phil.* 1889, p. 576 note 1). — Un passage parallèle, à quelques égards plus précis, se retrouve dans *Ad nationes* I, 13. « D'autres estiment... que le soleil est le Dieu chrétien, parce qu'il sera parvenu à leur connaissance que nous faisons nos prières du côté de l'orient ou que nous nous réjouissons le Jour du Soleil (*die Solis lætitiæ curare*)... C'est vous certainement qui même dans le registre des sept jours avez compté le Jour du Soleil et qui parmi ces jours avez choisi celui qui le précède<sup>1</sup> pour y supprimer ou renvoyer au soir le lavage, ou pour ne rien faire et festoyer. En agissant ainsi, vous renchérissez vous-mêmes sur ce que font des religions étrangères. Car ce sont les Juifs qui ont les sabbats de fête... Aussi,... vous qui nous reprochez le Soleil et son jour, reconnaissez que nous sommes voisins : nous ne sommes pas loin de Saturne et de vos sabbats. » —

Tertullien est en second lieu le premier théologien chez qui le dimanche apparaisse comme jour de repos. « Quant à l'age-

<sup>1</sup> *Qui etiam in laterculum septem dierum Solem recepistis, et ex diebus ipso priorem praelegistis.* Ed. Oehler. — *Ipsa priorem*, c. à d. la veille du jour du Soleil, dont il vient d'être question, par conséquent, le Jour de Saturne ou du sabbat. — Voir *Rev. de th. et de ph.*, 1889, p. 576, où dans la 1<sup>re</sup> citation de la note 1, il faut, conformément à l'éd. de Oehler, lire : *certe*, au lieu de : *certi* ; *ipso*, au lieu de *ipsum*. Il faut aussi remplacer le — par...



nouillement, dit-il dans un passage (*De orat. c. 23 ; al. 18*), auquel nous avons déjà fait allusion et sur lequel nous aurons à revenir, il y a quelque variété dans l'observance à cause d'un petit nombre de frères (*per pauculos quosdam*), qui, le jour du sabbat, ne fléchissent pas le genou. Comme cette divergence se manifeste surtout dans les assemblées, le Seigneur donnera sa grâce, afin qu'ils renoncent à leur pratique ou l'observent sans causer de scandale. Mais nous, selon l'enseignement que nous avons reçu, nous devons dans le seul jour de la résurrection du Seigneur, non seulement ne pas nous agenouiller, mais encore nous garder de toute attitude et de toute occupation anxieuses, différant même les affaires, pour ne pas donner place au diable. Nous faisons de même dans la période de la Pentecôte, parce que nous la marquons de la même solennité d'allégresse<sup>1</sup>. Au reste, qui hésite en un jour quelconque à se prosterner devant Dieu, au moins pour la première prière par laquelle nous entrons dans la lumière ? Mais lors des jeûnes et des stations, aucune prière ne doit être faite sans l'agenouillement, ni toute expression accoutumée d'humilité. Car alors nous ne prions pas seulement, nous supplions... »

Il est remarquable non seulement que cette 1<sup>re</sup> mention du dimanche comme jour du repos apparaisse si tard : dans la 2<sup>de</sup> moitié du 2<sup>d</sup> siècle, mais encore que le repos du dimanche y soit envisagé, non pas comme une conséquence de l'antique commandement du sabbat, mais comme un commandement chrétien, reçu par tradition. dans le sens vague du mot (*sicuti accepimus... debemus...*), et aussi comme une conséquence de la joie religieuse qui doit caractériser soit le dimanche, soit toute la période de Pentecôte. Rien ne prouve mieux la profonde originalité de l'institution : c'était bien une nouvelle création.

Le dimanche dut dès l'origine rappeler essentiellement la résurrection du Seigneur, et, sous ce rapport, il se prêtait ad-

<sup>1</sup> *Quae dissensio cum maximé apud ecclesias causam dicit. — Solo die dominicae resurrectionis. — Sed omni anxietatis habitu et officio cavere debemus, differentes etiam negotia, ne quem diabolo locum demus. — Quod eadem exultationis sollemnitate dispungimus.*

mirablement au culte, à l'adoration (Act. XX, 7; Apoc. I, 10), au déploiement de la charité (1 Cor. XVI, 1-4). Nous le voyons signalé plus tard dans la lettre de Pline, la Didachè, Justin Martyr, etc., comme le jour par excellence de la communion et du culte; dans l'Ep. dite de Barnabas, déjà comme jour de réjouissance (*εις ευφροσύνην*); nous constatons déjà chez Justin le rôle très significatif de la prière faite debout en ce jour; nous le voyons appelé par Denys, de Corinthe, « le saint jour dominical. » Mais tous ces traits sont éminemment positifs et tranchent avec le caractère originel, si formellement négatif de la loi mosaïque du sabbat (Ex. XX, 8). Le même contraste, du reste, différencie la loi de l'Ancien Testament et celle du Nouveau, comme cela ressort de la comparaison du Décalogue avec le Sommaire dominical de la loi chrétienne, et du Sermon sur la Montagne (Mat. XXII, 36-39; V, 17-48, etc.) — Néanmoins, de même que les commandements de la Nouvelle Alliance impliquent en général les prohibitions de l'Ancienne, le caractère positif du dimanche devait entraîner son côté négatif, comme jour de repos. La religieuse et chrétienne joie du dimanche ne pouvait être ressentie sans inviter au recueillement, à la prière, à l'adoration, au déploiement de la charité fraternelle, et pour que le dimanche fût réellement le grand jour de culte pour l'Eglise, il fallait nécessairement qu'il devînt toujours plus un jour de repos. Il y avait là non seulement une nécessité, même matérielle, appelée à se manifester proportionnellement au progrès des communautés, mais encore une vraie réclamation de la vie chrétienne sous l'influence du Saint Esprit (*differentes enim negotia, ne quem diabolo locum demus*).

C'est un fait, Tertullien n'invoque point à l'appui du repos dominical, qu'il reconnaît comme un devoir pour les chrétiens, l'obligation si hautement et si fortement prescrite pour le sabbat. Il ne le fait ni dans le *De oratione*, ni dans son *Adversus Judæos* (II, 2-4, 6), où il disserte sur la distinction entre le sabbat temporaire de la loi mosaïque et le sabbat éternel, qui semble être pour lui le temps même de la Nouvelle Alliance, ni dans son *Adversus Marcionem* (ch. XII), où il défend contre

cet hérétique l'institution divine du sabbat de l'Ancienne Alliance.

La violente opposition qu'il y avait alors entre Juifs et chrétiens, et le pharisaïsme avec lequel ceux-là continuaient à observer le sabbat, devaient mal disposer ceux-ci à lui rattacher leur dimanche, à envisager l'un comme un développement spirituel, une transformation, un accomplissement de l'autre, à appliquer au dimanche ce qui dans les prescriptions du sabbat mosaïque était, selon la Nouvelle Alliance, applicable à son jour de fête hebdomadaire.

N'oublions pas, d'autre part, que le sabbat mosaïque était fait pour un peuple entier, où il devait être une loi fondamentale sanctionnée par la législation la plus sévère. Dans une vie sociale un peu compliquée, le repos d'un jour hebdomadaire ne peut guère être largement pratiqué par les familles et les individus que s'il l'est généralement, publiquement, dans une certaine mesure ; et ce qui était déjà difficile pour les Juifs, bien qu'ils fussent si connus, eux et leurs sabbats, dans l'empire romain, qu'ils formassent une seule famille, non seulement par les idées, mais aussi par le sang, et qu'ils fussent réellement habitués à vivre à part, devait l'être bien plus encore pour les chrétiens. Ils étaient alors, en effet, beaucoup moins connus et moins faciles à comprendre ; de plus, loin d'appartenir à un même peuple, ils sortaient de toutes les nations, comme de toutes les familles et de toutes les classes de la société, surtout des plus humbles : ils étaient ainsi beaucoup plus mêlés à la vie collective, beaucoup plus enlacés dans les mille engrenages sociaux des pays qu'ils habitaient<sup>1</sup>. Pour que le dimanche pût être un peu complètement observé par les chrétiens, il fallait qu'ils fussent devenus assez nombreux et assez

<sup>1</sup> Dans un intéressant discours prononcé en 1891 et imprimé sans être mis en vente, G. Peyer me semble bien dans le vrai quand il dit : « Une grande partie des chrétiens des 1<sup>ers</sup> siècles se composait d'esclaves, qui pouvaient aussi peu que les ouvriers de nos fabriques, se libérer entièrement du travail en un jour déterminé de la semaine. Une rigoureuse interdiction du travail des dimanches aurait été un véritable sabot pour la course triomphale du christianisme, qui s'adressait surtout aux classes des serviteurs. Aussi bien n'était-ce pas sans raison que les cultes avaient

influent pour transformer jusqu'à un certain point la société, tout au moins pour s'y mouvoir avec quelque liberté. Mais du moment où cette condition se réaliserait, la théorie du dimanche comme jour du repos hebdomadaire, comme légitime héritier du sabbat mosaïque et du sabbat primitif, ne devait pas manquer de surgir, et c'est bien ce qui eut lieu au IV<sup>me</sup> siècle. D'un côté, l'empereur Constantin, devenu chrétien, ne tarda pas à ordonner le repos du dimanche, au moins jusqu'à un certain point<sup>1</sup>, et, de l'autre, l'Eglise, au lieu d'insister sur l'antithèse du dimanche et du sabbat, se plut au contraire, à faire ressortir leur filiation, leur correspondance, leur intime rapport.

Et si cette théorie, plus ou moins nouvelle, devait surgir quand les temps l'y appelleraient, ce ne devait pas être seulement pour répondre à des besoins spirituels, à des postulats de l'esprit chrétien ; ce devait être aussi, et avant tout, parce qu'elle était vraie, dans l'analogie de la foi, conforme à la volonté de Dieu.

En fait, l'institution du dimanche s'est moulée dès le commencement, c'est-à-dire déjà dans les temps apostoliques, sur le type du sabbat, en ayant pour base la semaine israélite, elle-même fille du sabbat. Pour l'un comme pour l'autre, il y avait solennisation particulière et religieuse d'un jour, constamment le même, sur sept.

D'autre part, à l'origine de l'un et de l'autre, n'y avait-il pas la commémoration d'un événement religieux de toute importance, création de l'univers ou résurrection du Seigneur Jésus ? Et ces deux événements ne se correspondaient-ils pas à un haut degré ? La résurrection de Jésus n'est-elle pas l'achèvement virtuel de la Rédemption et de ce qu'on peut appeler la 2<sup>de</sup> création au sein de l'humanité déchue (2 Cor. V, 17) ?

Le dimanche rappelle en 1<sup>re</sup> ligne la résurrection du Seigneur ; mais, se réalisant, lui aussi, comme un jour de repos

lieu au crépuscule matinal du dimanche et tard dans la soirée : c'étaient les seules heures dont pouvaient disposer, sans préjudice des devoirs de profession, des hommes qui n'étaient pas libres et dépendaient de leurs semblables. » (*Was lehrt uns die Geschichte des Sonntags? Basel.*)

<sup>1</sup> Voir *Appendices* I et II à la fin de l'article suivant et dernier.

sur sept, il ne doit pas moins commémorer toujours, comme le faisait le sabbat, la création des cieux et de la terre. Le dimanche rappelle la résurrection de Jésus et la création de l'univers, de même que le sabbat mosaïque rappelait déjà simultanément et cette création et la sortie d'Égypte, type prophétique de la Rédemption individuelle, universelle et éternelle que Jésus devait accomplir.

Mais nous ne saurions poursuivre maintenant ces considérations générales et nous devons revenir à Tertullien. —

La 3<sup>e</sup> donnée que nous trouvons chez lui pour la 1<sup>re</sup> fois, concerne l'interdiction du jeûne le jour du dimanche.

« Dans le Jour du Seigneur, est-il dit *De coronâ*, chap. III (voir *Revue*, 1892, p. 554 note 2), nous regardons comme interdit de jeûner ou d'adorer à genoux, et nous jouissons de la même immunité de Pâque à Pentecôte. » Comme Zahn l'a remarqué justement (*Gesch. d. Sont.*, p. 63, note 24), cette prohibition du jeûne le dimanche est aussi renfermée dans l'expression générale déjà mentionnée : *Omni anxietatis habitu et officio cavere debemus*. Le jeûne et la genuflexion, en tant que signes de douleur et d'humiliation, étaient regardés comme incompatibles avec le dimanche à cause de la joie et de la reconnaissance qu'on devait y ressentir. Les sévères prescriptions des jeûnes montanistes ne s'appliquaient ni à ce jour, ni au samedi (*De jejunio*, chap. XV). « Tandis qu'Augustin cherche encore à prouver par l'Écriture que le jeûne au jour du dimanche ne serait point en soi un péché, mais seulement un scandale heurtant la coutume ecclésiastique (*Ep.* XXXVI, 2 et 16, *Ad Casulanum*), les canons de l'Église grecque s'expriment ordinairement dans le sens des anciennes *Constitutions apost.*, où il était dit d'après Epiphane (*Hæres.* LXX, 11) : « Maudit soit devant Dieu celui qui se mortifie un dimanche. Cp. *Constit. apost.* V, 20 <sup>1</sup>. On fut tout au moins fortifié dans

<sup>1</sup> Ed. Lagarde, p. 155, 24. *Ἦν μέντοι σάββατον ἄνευ τοῦ ἐνός* (celui de la Semaine sainte) *καὶ πᾶσαν κυριακὴν ἐπιτελοῦντες συνόδους εὐφραίνεσθε. Ἐνοχος γὰρ ἁμαρτίας ἐστὶν ὁ τὴν κυριακὴν νηστεύων ἡμέραν ἀναστάσεως οὕσαν, ἢ τὴν πεντηκοστὴν, ἢ ὅλως ἡμέραν ἐορτῆς Κυρίου κατήφρων· εὐφρανθῆναι γὰρ δεῖ ἐν ταύταις, ἀλλ' οὐ πενθήσαι.* Voir aussi *Revue*, 1892 p. 536, pour le Pseudo-Ignace.

cette manière de voir par l'opposition des Eustathiens, des Manichéens et des Priscillianites, qui plus ou moins changeaient les jours joyeux de l'Eglise en jours de jeûne, et l'inverse. » (*Gesch. d. Sont.* p. 64). —

Tertullien semble enfin le 1<sup>er</sup> qui ait mentionné une certaine célébration du samedi dans l'ensemble même de l'Eglise.

Dans le *De orat.*, chap. XXIII (al. 18), il parle de quelques chrétiens qui, le sabbat, comme le dimanche, avaient coutume de ne point prier à genoux, du scandale qui en résultait pour les Eglises, et il émet le vœu que ces chrétiens ou renoncent à cette coutume ou tout au moins trouvent moyen de la pratiquer sans scandaliser leurs frères (voir p. 38)... - D'autre part, dans le *De jejun.*, chap. XIV, après avoir parlé des fêtes chrétiennes de Pâques et de Pentecôte, des *stations* du mercredi et du vendredi, du jeûne du vendredi saint, il dit aux chrétiens catholiques, pour lui, les *psychiques* : « Au reste vous allez même parfois jusqu'à continuer le jeûne au jour du sabbat, bien que vous n'ayez jamais justifié ce jeûne, sauf pour la Pâque<sup>1</sup> ; » puis

<sup>1</sup> *Quanquam vos etiam sabbatum, si quando, continuatis, nunquam nisi in Paschâ jejunandum secundum rationem alibi redditam.* — Cette continuation, le jour du sabbat, du jeûne du vendredi, semble en rapport intime avec ce qui est ordinairement appelé *ὑπέρθεις* ou *superpositio*. « Pendant qu'un grand nombre, dit la *Real-Encykl.* <sup>1</sup>, (IV, p. 334), étendaient, dans leur zèle, le jeûne jusqu'au jour entier et même sur plusieurs jours, d'autres abrégeaient le temps ou ne s'interdisaient que certains aliments. » — *ὑπέρθεις, superpositio*, dit Routh, III, p. 244, *diei esse videtur superpositio, sive jejunium ultra solitum tempus celebratum, et jejunandi extitisse modus severissimus, dum diem noctemque sequentem, imo et quandoque per plures dies ac noctes ἀσποί διέτελουv. Ita Victorinus... : « quare usque ad horam nonam jejunamus (addend. : aut) usque ad vesperam, aut superpositio usque in alterum diem fiat... »* Plus loin, Routh cite avec adhésion ces lignes de Guill. Hooper : « *Tradit Dionysius nonnullos fuisse christianos qui cibo abstinerint omni, sive 6 dies ante Pascha superposuerint (h. e. passed over et pro expositione : prorogaverint...), alios autem extitisse, qui 4 dies, alios qui 3, alios rursus qui 2 tantum superposuerint.* » — L'épître de Denys d'Alexandrie sur la fin du jeûne de Pâque (Routh, T. III, p. 223.), à laquelle il vient d'être fait allusion, est très importante pour l'intelligence de cette *ὑπέρθεις*. On peut y ajouter, outre la phrase de Victorin signalée plus haut (Routh, T., III, p. 456), le canon 26 des décrets du concile d'Ilberis, en Bétique, tenu en 313 (Routh, T., IV, p. 255.):

au chap. XV, il déclare que les Montanistes n'ont dans l'année que deux semaines de *xérophagies* et encore non complètes, les sabbats et les dimanches étant exceptés<sup>1</sup>.

Ainsi au temps de Tertullien, 1<sup>o</sup> il y avait, dans l'Eglise, des chrétiens qui ne voulaient s'agenouiller pas plus le samedi que le dimanche ; 2<sup>o</sup> d'autres prolongeaient au samedi le jeûne du vendredi ; 3<sup>o</sup>, par contre, les Montanistes eux-mêmes, si rigides qu'ils fussent, exceptaient de leurs semaines de jeûne le samedi et le dimanche. — On voit donc se dessiner déjà deux courants distincts pour la célébration chrétienne du samedi : d'un côté, on s'agenouille et on jeûne ; de l'autre, dans des périodes extraordinaires de jeûne, le jour fait exception, comme le dimanche. Ces deux courants se caractériseront plus tard le 1<sup>er</sup> comme surtout occidental et romain ; le 2<sup>d</sup>, comme surtout oriental.

Telles sont les 1<sup>res</sup> données sur une célébration postérieure du samedi dans l'ensemble de l'Eglise. Nous ne parlons pas en effet des sectes éminemment judaïsantes, car il est évident qu'elles observaient le sabbat. Comme nous l'avons vu, les unes, plus strictes et plus renfermées en elles-mêmes, s'en tenaient à la célébration de ce jour ; les autres, plus libres et plus désireuses d'exercer de l'influence, observaient aussi le dimanche ; mais leur influence fut obstinément repoussée par les grandes Eglises de l'Orient et de l'Occident.

Il y a là une question de quelque importance, peu étudiée et sur laquelle Zahn a commencé à répandre de la lumière.

« L'opinion ordinaire, dit-il (*Gesch. d. Sonnt.*, p. 69), qui se trouve chez Neander et dans la littérature populaire sur le di-

*Errorem placuit corrigi, ut omni sabbati die jejunii superpositiones celebremus*, c. à d., il a été décidé de corriger l'erreur, de telle sorte que désormais nous célébrions en tout jour de sabbat les superpositions du jeûne, c. à d. que nous jeûnions chaque sabbat par extension ou prolongation du jeûne du vendredi.

<sup>1</sup> *Duas in anno hebdomadas xerophagiarum, nec totas, exceptis scilicet sabbatis et dominicis, offerrimus Deo.* Le mot *xérophagie*, de *ξηρός*, sec, sévère, et de *φαγεῖν*, désigne un jeûne strict, en opposition aux *semijejunia* des stations, de même que le mot *jejunium*. Voir *Real-Encykl.* <sup>1</sup>, XV, p. 10.

manche<sup>1</sup>, et d'après laquelle la double célébration du sabbat et du dimanche remonterait jusqu'aux premiers temps de l'Eglise et serait issue des cercles judéo-chrétiens, est absolument contredite par les documents. »

Nous avons déjà vu que dans l'Ep. d'Ignace aux Magnésiens, comme dans celle dite de Barnabas, le dimanche des chrétiens est catégoriquement opposé au sabbat des Juifs : c'est l'un ou l'autre ; tandis que dans la Didachè, l'opposition faite aux Juifs apparaît dans toute sa violence au sujet des deux jours de jeûne hebdomadaires.

Parmi les passages allégués sur une célébration chrétienne réactionnaire du samedi, le 1<sup>er</sup> que nous trouvons après ceux de Tertullien, est un fragment de Victorin, qui nous a été conservé et qui est intitulé *De fabricâ mundi*. Evêque de Petovio dans la Pannonie supérieure (aujourd'hui Pettau, en Styrie), il vivait vers la fin du 3<sup>e</sup> siècle. « Le 7<sup>e</sup> jour, dit-il<sup>2</sup>, nous avons coutume de continuer le jeûne du vendredi (*solemus superponere*) afin de participer avec actions de grâces au pain de la communion. Que le jeûne du vendredi soit prolongé le samedi (*Et parasceve superpositio fiat*), pour que nous ne paraissions pas observer le sabbat avec les Juifs, le Maître même du sabbat ayant dit avoir haï leurs sabbats ! » — En 313 se place le décret du concile d'Illyrie déjà signalé (p. 44, note 1), qui se prononce également pour le jeûne du samedi par *superposition*. — Mais c'est surtout dans la 2<sup>e</sup> moitié du 4<sup>e</sup> siècle que les renseignements abondent tout à coup.

Vers l'an 394, Jérôme écrit à Licinius<sup>3</sup> : « Quant à ce que vous me demandez, si l'on doit jeûner le jour du sabbat et recevoir l'eucharistie chaque jour, comme le pratiquent les Eglises de Rome et d'Espagne, Hippolyte homme très disert, a même écrit sur ce sujet et plusieurs écrivains ont publié des extraits de différents auteurs<sup>4</sup>. Toutefois je crois devoir vous

<sup>1</sup> *Kirchengesch.* 3, I, I, p. 162.; 2, p. 574.. De même Henke, *Th. St. u. Kr.* 1866, p. 601 ; Backouse, p. 156. — P. ex. Oswald, p. 59.

<sup>2</sup> Routh, III, p. 453, 457. *Real-Encykl.* 1, XVII, p. 181.

<sup>3</sup> Voir Grégoire et Collombet, *Œuvres choisies de saint Jérôme*, III, p. 273 ; V, p. 542.

<sup>4</sup> Ouvrages perdus. Voir Zahn, *Gesch. d. Sonnt.*, p. 71.



dire que les traditions ecclésiastiques, principalement lorsqu'elles ne portent pas atteinte à la foi, doivent être gardées comme elles nous viennent de nos prédécesseurs, et que les coutumes d'une Eglise ne préjudicient point à celles qui s'observent dans une autre. » — « L'ecclésiastique romain, dont le frivole bavardage sur le jeûne du samedi est magistralement censuré par Augustin dans sa lettre à Casulanus, dit Zahn (*Gesch. d. Sonnt.*, p. 71), avait sans doute compris l'opposition faite à ce jeûne comme mettant sur le même pied sabbat et dimanche, et en conséquence il l'avait blâmée comme empreinte de judaïsme... Mais il se trompait au sujet des Eglises occidentales qui ne suivaient pas la coutume romaine. Leur opposition prouvait seulement qu'elles n'observaient pas cette coutume. Augustin la condamne aussi peu qu'Ambroise, dont il reproduit à deux reprises une réponse connue<sup>1</sup>; seulement il estimait plus convenable la coutume opposée. » — Ambroise, interrogé par la pieuse Monique sur ce qu'elle devait faire le samedi à Milan: ne pas jeûner comme on le faisait dans cette ville, ou observer la coutume romaine, répondit: « Quand je suis ici, je ne jeûne pas le jour du sabbat; quand je suis à Rome, je jeûne. Toi aussi, quelle que soit l'Eglise où tu te trouves, suis sa coutume, si tu ne veux ni être scandalisée, ni scandaliser. »

La divergence n'existait pas seulement entre les Eglises, mais dans leur propre sein. « En Afrique surtout, écrivait Augustin à Casulanus, il arrive qu'une Eglise ou les Eglises d'une même région ont des membres qui ne jeûnent pas et d'autres qui le font. » D'après la même lettre, il y avait en gros, d'un côté, « tous les Orientaux et même beaucoup d'Occidentaux », en particulier l'Eglise de Milan; de l'autre, « l'Eglise de Rome et quelques autres églises occidentales », parmi lesquelles celles de Pannonie et d'Espagne.

On se méprendrait du reste étrangement si l'on concluait de ce qui précède que les Eglises orientales se bornaient, au sujet du samedi, à se refuser d'y jeûner. C'était aussi pour elles un jour à part, au moins autant que pour l'Eglise de Rome et ses adhérents. Nous avons déjà indiqué le contraste qui existe

<sup>1</sup> *Ad Casul.*, Ep. 86; *Ad Januar.*, Ep. 118.

entre le chap. IX de l'Ep. d'Ignace aux Magnésiens et ses interpolations, de la 2<sup>e</sup> moitié du 4<sup>e</sup> siècle : là, opposition tranchée entre le sabbat et le dimanche, l'un juif, l'autre chrétien : ici, avant le dimanche, un sabbat chrétien, « spirituel », marqué, non sans doute par le repos judaïque, mais par « la méditation de la Loi et l'admiration des œuvres de Dieu. » Nous avons aussi signalé de semblables interpolations dans les Ep. aux Philippiens et aux Tralliens, allant jusqu'à faire dire à Ignace : « Si quelqu'un jeûne le dimanche ou le sabbat, sauf au seul sabbat de la Pâque, c'est un meurtrier de Christ » et : « Le vendredi se rapporte à la passion du Seigneur ; le sabbat, à sa sépulture ; le dimanche, à sa résurrection. »

Des prescriptions analogues se retrouvent abondamment dans les *Constit. apost.* Outre V, chap. 20 (voir p. 43, note), nous indiquerons II, 36, 59, 62 ; VIII, 32 (éd. Lagarde, p. 63, 90, 93, 269), pour ne citer que VII, 23 (Lag., p. 207) : « Fêtez le sabbat et le dimanche, parce que l'un est le monument de la Création (*δημιουργίας υπόμνημα*) ; l'autre celui de la Résurrection. Il y a un seul sabbat dans toute l'année, celui de la sépulture du Seigneur, où il convient de jeûner et non de faire fête ; car tant que le Créateur (*ὁ δημιουργός*) se trouve sous terre, le deuil à son égard est plus fort que la joie au sujet de la création. »

Ce qui montre bien, selon Zahn (*Gesch. d. Sonnt.*, p. 71), que l'origine de ces prescriptions des *Constit. apost.* sur le sabbat est postérieure à Constantin, ce n'est pas seulement le silence de tous les écrivains antérieurs, malgré toutes les occasions qu'ils avaient de le rompre, mais encore le fait que ces prescriptions sont manifestement des interpolations. Dans les passages correspondants de la *Didaskalia* syrienne, qui présente une forme plus ancienne des l. I-VI des *Constit.*, il n'est question que du dimanche. Il devait en être de même dans les *Prescriptions* (*Diataxen*) *apostol.* connues par Epiphane ; car, tandis qu'il y rattache les règles de la célébration du dimanche, des jours de fête, etc., il se borne, quant au sabbat, à constater qu'en ce jour il y avait un culte dans quelques Eglises (*Ἐξpos. fidei*, 21).

Ajoutons que si l'on compare l'art. 1 du ch. VIII de la *Didaché* avec ce qu'il est devenu dans les *Constit. apost.*, l. VII, ch. 23, on retrouve dans le 2<sup>d</sup> morceau, outre tout le texte du 1<sup>er</sup>, des explications sur les jeûnes du mercredi et du vendredi, sur la célébration du dimanche, la mention de la fête du samedi et une longue explication sur cette fête<sup>1</sup>.

Bien que le concile de Laodicée interdise aux chrétiens le repos du samedi (voir *Appendice II*), il présuppose cependant dans son 16<sup>me</sup> canon qu'il y a un culte en ce jour, et il ordonne qu'on y lise des fragments des « Évangiles à côté d'autres Écritures<sup>2</sup>. » — Cassien remarque qu'au sabbat, comme au dimanche, les deux lectures sont tirées du Nouveau Testament, tandis que les autres jours, une d'elles est tirée de l'Ancien Testament<sup>3</sup>.

Les canons 49 et 51 du concile de Laodicée stipulent encore que le sabbat et le dimanche sont les seuls jours où l'on doive en temps de carême recevoir des offrandes de pain et célébrer des fêtes de saints.

Dans la 2<sup>e</sup> moitié du 4<sup>e</sup> siècle, Grégoire de Nysse appelle *frères* le sabbat et le dimanche. Probablement un peu plus tard, Astérius, évêque d'Apamée dans le Pont, les qualifiait de *mères et nourrices de l'Église* (*Gesch. d. Sonnt.*, p. 37 et 75).

D'après Zahn (p. 73), cette élévation du sabbat à la hauteur du dimanche, même aussi le plus souvent pour la célébration de la Cène, est suffisamment attestée pour les Églises de Constantinople, de la Cappadoce et du Pont, d'Antioche et de l'Égypte.

En Occident, il y avait, le samedi, au moins la prédication. Augustin dit, dans un de ses discours tenus en ce jour : *Ad istum diem, id est sabbatum, maxime hi adsolent convenire, qui esuriunt verbum Domini*<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Voir *Revue*, 1892, p. 547. De même Harnack, éd. de la *Didaché*, p. 8 du texte, p. 176 des *Prolégomènes*.

<sup>2</sup> Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, II, 567, 571.

<sup>3</sup> *Instit. coenobit.*, II, 6, d'après Henke, p. 60, note 4. — Cassien était contemporain de Jérôme et d'Augustin.

<sup>4</sup> « *Sermo*, 128, § 6. Cf. *Enarrat in ps. 91.* » Dans mon édition des œu-

Si les partisans de la coutume romaine accusaient parfois de judaïsme ceux de la coutume orientale, ces derniers en faisaient de même à l'égard des premiers (Routh III, p. 471).

Augustin, dans sa lettre à Casulanus, après avoir parlé du sabbat, « dans lequel la chair de Christ reposa dans le sépulcre, de même qu'en un jour pareil Dieu, après ses premières œuvres cosmiques, se reposa de toutes ses œuvres, » continue en disant que la différence des deux coutumes au sujet du samedi, « est née de ce que les uns préfèrent terminer le jeûne en ce jour pour signifier le repos (*propter requiem significandam*), tandis que d'autres préfèrent jeûner pour s'humilier à cause de la mort du Seigneur. »

Zahn commence par réfuter fortement l'idée qui rattacherait à un décret de Constantin la subite explosion de la célébration chrétienne du sabbat dans l'Orient grec au 4<sup>e</sup> siècle, et pourrait être suggérée par un texte grec d'Eusèbe<sup>1</sup>; puis il dit que la cause de cette explosion demeure énigmatique et que, d'après l'opinion toujours la plus vraisemblable, un culte du samedi soir, destiné seulement à introduire le dimanche, aurait peu à peu donné à tout le samedi le caractère d'une fête préparatoire du lendemain (*Sonntagsvorfeier*). Il signale à cet égard un témoignage de Socrate (*Hist. Ecclés.*, V, 21), d'où il ressort : 1<sup>o</sup> que la Cène était au commencement du 5<sup>e</sup> siècle partout célébrée le samedi, sauf à Alexandrie et à Rome en vertu d'une antique tradition ; 2<sup>o</sup> que les Egyptiens voisins d'Alexandrie et les habitants de la Thébaïde avaient le matin de ce jour une assemblée et le soir, la Cène ; 3<sup>o</sup> qu'à Césarée de Cappadoce et dans l'île de Chypre, les presbytres et les évêques interprétaient les Ecritures le sabbat et le dimanche toujours le soir, à la lumière des lampes. — Zahn ajoute que l'expression ὀψέ σαββάτων de Mat. XXVIII, 1, paraît avoir eu de l'influence sur l'institution de ces cultes du samedi soir.

Nous résumerions de la manière suivante notre impression vres d'Augustin, je n'ai pas su retrouver ce sermon parmi les prédications sabbatiques. C'est aussi d'une de ces prédications que proviennent les *Enarrat.* sur le Ps. 91, *al.* 92, dites « du sabbat. »

<sup>1</sup> *Vie de Constantin*, IV, 18. Voir *Appendice I*.

sur l'histoire de la célébration chrétienne du samedi en Orient et en Occident, surtout à partir de la fin du 2<sup>d</sup> siècle :

1<sup>o</sup> Cette célébration ne peut pas être rattachée à l'époque où les premiers chrétiens d'origine juive ne solennisaient que le sabbat et qui a dû être suivie d'un triomphe général du dimanche au sein de l'Eglise (voir *Revue*, 1892, p. 531-551 etc.).

2<sup>o</sup> Cette célébration ne provint ensuite directement ni des sectes judaïsantes alors sans influence sur l'Eglise, ni surtout des Juifs, qui, abhorrés de l'Eglise, lui rendaient amplement la pareille, et dont le repos sabbatique, ordonné par Dieu sous l'Ancienne Alliance, était souvent mentionné par les théologiens chrétiens avec aussi peu de respect que d'intelligence.

3<sup>o</sup> Le souvenir du sabbat de l'Ancienne Alliance dut néanmoins influencer sur la solennisation du samedi, soit en Occident, soit et surtout en Orient, où elle est souvent rattachée au récit de la Genèse (voir en particulier *Constit. apost.* II ch. 36, ch. 90; VII, ch. 23; VIII ch. 32, et l'appréciation faite par Augustin de la divergence).

4<sup>o</sup> Mais les accusations de judaïsme intentées aux Orientaux par les Occidentaux et vice versâ, étaient aussi injustes les unes que les autres (voir Zahn, *Gesch. d. Sonnt.* p. 71, et d'autre part, Routh, III p. 470).

5<sup>o</sup> L'Eglise de Rome était sur cette question, comme sur celle de la Pâque, singulièrement tenace pour la célébration hebdomadaire des souvenirs de la Passion et de la Résurrection; elle était en outre très portée à insister sur le souvenir de la mort du Rédempteur: le samedi était pour cette Eglise dominé par le vendredi, comme Augustin le fait bien ressortir.

6<sup>o</sup> Par contre, ainsi que Zahn l'indique, l'Eglise d'Orient était encore plus disposée à rendre grâces pour la résurrection du Seigneur qu'à se contrister sur sa passion: pour cette Eglise, le samedi était surtout l'avant-coureur du dimanche.

7<sup>o</sup> Cette double tendance de l'Orient et de l'Occident peut être rattachée, d'une part, à la tendance théologique de l'Orient, de l'autre, à la tendance anthropologique de l'Occident.

8<sup>o</sup> Aujourd'hui même, le point le plus saillant de la célébra-

tion de la fête de Pâque à Rome, n'est-il pas le *Miserere* de la Chapelle Sixtine ? Et un des traits les plus caractéristiques de la même fête à St-Pétersbourg, n'est-ce pas, au contraire, le joyeux et cordial : *Christ est ressuscité*, qui retentit de bouche en bouche et pour un moment fait fraterniser tous les chrétiens de l'empire, depuis le tsar jusqu'au plus humble moujik<sup>1</sup> ? —

Quelques mots encore sur un autre fait contemporain : la solennisation du sabbat, telle qu'elle a toujours lieu à côté du dimanche, dans la vieille Eglise d'Abyssinie<sup>2</sup>. Loin d'impliquer, comme on pourrait d'abord le penser, le caractère primitif de la célébration chrétienne du samedi, le fait ne se rattache qu'au grand et rapide développement de cette célébration dans le 4<sup>e</sup> siècle. On sait en effet que cette Eglise fut fondée dans le milieu du siècle par Frumentius, qui fut en rapport avec Athanase comme patriarche d'Alexandrie. Il faut toutefois reconnaître que l'origine de la solennisation abyssinienne du sabbat est compliquée. D'un côté, les Abyssins observent aussi d'autres pratiques juives, telles que la circoncision, et il y eut parmi eux des communautés juives peut-être de très bonne heure ; d'autre part, la circoncision n'étant point dans l'antiquité une institution exclusivement israélite, peut ne pas avoir une origine juive chez les chrétiens d'Abyssinie.

### § 11. Clément d'Alexandrie et Origène<sup>3</sup>.

Ces deux illustres Pères, l'un disciple de l'autre, ne nous fournissent pas proprement de nouvelles données sur la célé-

<sup>1</sup> Voir *Fanny Mendelssohn*, par Sergy, Paris 1888, p. 246.. ; *L'empire des Tsars*, par Anat. Leroy-Beaulieu. T. III, 1889, p. 108..

<sup>2</sup> Voir, pour l'ensemble du sujet, les art. de la *Real-Encykl.*<sup>1</sup> : Abessinische Kirche et Æthiopische Kirche, les art. du *Handw.* : Beschneidung und Æthiopien, et mainte page de Gobat, *Journal d'un séjour en Abyssinie*, 1854. — Henke (p. 60) renvoie, pour la double célébration du sabbat et du dimanche en Abyssinie, à Gerard Rohlf's dans les *Petermanns geogr. Mittheilungen*, 1868, Heft 9, p. 314.

<sup>3</sup> Clément, successeur de Panténus à la tête de l'Ecole catéchétique d'Alexandrie probablement depuis 189, fut obligé par la persécution de quitter cette ville en 202 et mourut probablement vers 220. Origène, né vraisemblablement en 184 ou 185, mourut en 253 ou 254. Charteris, p. CXIX, p. 81 ; p. LXXXII ; *Real-Encykl.*<sup>1</sup>, II, p. 742 ; X, p. 98, 107.

bration du dimanche au 2<sup>d</sup> siècle, mais ils confirment celles que nous avons déjà recueillies, quoique leur conception du dimanche, comme on pouvait s'y attendre, soit éminemment spirituelle. En outre, Clément, à propos du Décalogue, s'occupe directement du rapport du sabbat au Jour du Seigneur, et ce long morceau mérite, malgré toutes ses subtilités, parfois étranges, d'être moins ignoré.

Nous avons déjà remarqué (*Revue*, 1892, p. 550) que Clément, après avoir dit que « le vrai gnostique connaît les mystères des jours de jeûne du mercredi et du vendredi, » passe immédiatement de ces « mystères » à celui du dimanche. « Le vrai gnostique, dit-il, accomplissant le commandement du Seigneur, pratique le Jour du Seigneur lorsqu'il rejette toute pen- mauvaise et s'attache à toute pensée gnostique, glorifiant en lui-même la résurrection du Seigneur<sup>1</sup>. » Clément veut dire par là que le vrai gnostique, c'est-à-dire le sage idéal, par là même l'homme véritablement pieux, aimé de Dieu et l'aimant<sup>2</sup>, c'est-à-dire encore le chrétien parfait, célèbre continuellement le dimanche en glorifiant par toute sa vie la résurrection du Seigneur : pensée qui a été justement rapprochée de Rom. VI, 4-11. Il ne s'agit pas ici proprement de la sanctification du dimanche, mais de la vie chrétienne entière, envisagée comme glorifiant la résurrection du Seigneur, en tant qu'elle en découle et est elle-même une résurrection spirituelle. Mais cette vie chrétienne, si hautement comprise qu'elle soit, ne saurait exclure la sanctification du dimanche ; elle l'implique même, à plusieurs égards, du moins sur cette terre. Il est en tous cas certain que cette parole même de Clément, suppose la célébration ordinaire du dimanche, comme anniversaire hebdomadaire de la résurrection de Jésus. Si cette célébration n'avait pas eu lieu dans l'Eglise de ce temps, jamais il n'aurait pu tenir pareil langage. D'autre part, il n'est pas moins sûr que la meilleure manière de glorifier la résurrection du Seigneur, c'est de la

<sup>1</sup> Κυριακὴν ἐκείνην τὴν ἡμέραν ποιεῖ, ὅτ' ἂν ἀποβάλλῃ φαῦλον νόημα καὶ γνοστικόν προσλάβῃ, τὴν ἐν αὐτῷ τοῦ Κυρίου ἀνάστασιν δοξάζων.

<sup>2</sup> *Strom.* I, ch. 13, § 58 ; II, ch. 11, § 51, etc..

glorifier, non par la solennisation d'un jour sur sept, mais par toute une vie d'amour et de sanctification.

Nous avons aussi déjà fait allusion<sup>1</sup> à une étrange prédiction du dimanche trouvée dans Platon par Clément: *Strom.* V, ch. 14, § 107, où il s'exprime ainsi: « Platon prophétise même le Jour du Seigneur, quand il dit dans le 10<sup>e</sup> Livre de la *République*: « Après que chacun d'eux a passé 7 jours dans cette prairie, il faut se lever, voyager le 8<sup>e</sup> jour, et arriver après 4 jours de marche. » En effet, on doit entendre par cette prairie la sphère immobile, paisible lieu de délices et demeure des saints<sup>2</sup>. Les 7 jours indiquent chacune des rotations des 7 planètes et tout art pratique qui tend au repos comme but. Mais la route qui s'ouvre au delà des planètes, conduit au ciel, c'est-à-dire à la 8<sup>e</sup> rotation et au 8<sup>e</sup> jour. Quant à ce qu'il dit que les âmes marchent pendant 4 jours, cela signifie qu'elles marchent à travers les 4 éléments. » Nous ne saurions admettre avec Clément que Platon ait ainsi prophétisé le dimanche et, du reste, nous n'avons ici ni à apprécier la justesse de l'interprétation que le Père de l'Eglise fait de la pensée du philosophe grec, ni même à exposer la singulière et fameuse vision du « fuseau de la nécessité » et la non moins singulière histoire, à laquelle se rattache cette vision<sup>3</sup>. Ce que nous avons seulement à relever, c'est que la 2<sup>de</sup> citation de Clément prouve, aussi bien que la 1<sup>re</sup>, le fait de la célébration du dimanche vers la fin du 2<sup>d</sup> siècle. Nous avons déjà parlé de la désignation de ce jour comme le 8<sup>e</sup>, et nous la retrouverons

<sup>1</sup> *Rev. de théol. et de phil.*, 1889, p. 530.

<sup>2</sup> *Τὴν τε Κυριακὴν ἡμέραν.. διὰ τούτων καταμαντένεται. — Τὴν ἀπλανῆ σφαιραν, ὡς ἡμερον χωρίον καὶ προσηνές, καὶ τῶν ὁσίων χώρον.*

<sup>3</sup> Her ou Er, originaire de la Pamphylie, après avoir été laissé comme mort sur un champ de bataille, aurait été retrouvé 10 jours après, dans un état extraordinaire de conservation, et, déposé le 12<sup>e</sup> jour sur un bûcher; il y serait revenu à la vie et aurait ensuite raconté, en exposant toute une philosophie de la nature et de l'humanité, ce qu'il aurait vu dans l'autre monde. — Il y a là un mythe arrangé par Platon, mais emprunté on ne sait où. En tout cas, cet Her ne saurait être Zoroastre, comme l'ont pensé Clément et, à sa suite, Eusèbe. Voir *Œuvres de Platon*, traduites par Cousin, X, p. 377.. et le commentaire de Stallbaum sur le *De republicâ*, 2<sup>e</sup> éd. 1859, II, p. 430...



ailleurs chez Clément, où elle joue un grand rôle. Le Père donne une telle importance à l'institution du dimanche qu'il la dit préparée, non seulement sous l'Ancienne Alliance, comme nous le verrons bientôt, mais encore dans le monde païen, comme nous venons de le voir.

La haute spiritualité avec laquelle il envisage d'ailleurs soit le dimanche, soit les autres fêtes chrétiennes, s'exprime au mieux dans le passage suivant : « Nous devons adorer et honorer Celui qui, selon notre persuasion, est la Parole, le Sauveur, le Chef, et adorer, par lui, le Père, le faisant, non comme d'autres dans quelques jours mis à part, mais continuellement, toute la vie et de toute manière... Le gnostique honore Dieu, c'est-à-dire lui rend grâces par la connaissance qu'il a de la droite vie, non dans un lieu défini, ni dans un temps choisi, ni dans quelques jours solennisés et fixés, mais par toute sa vie, en tout lieu, qu'il se trouve seul ou avec des hommes ayant la même foi... Etant donc en fête pendant toute la vie et persuadés que Dieu est partout de toute part, nous cultivons les champs en le louant, nous naviguons en chantant des hymnes et nous nous livrons à toute autre occupation avec art<sup>1</sup>. »

Le passage de Clément qui concerne directement le rapport du sabbat au dimanche, fait partie d'une explication du Décalogue donnée comme exemple de l'intelligence du gnostique dans les choses spirituelles<sup>2</sup>.

Le 4<sup>e</sup> Commandement, dit-il (§ 137), « signifie que le monde a été fait par Dieu et que Dieu nous a donné le 7<sup>e</sup> jour pour nous reposer (*ἀνάπαυσιν*), à cause des maux de la vie. Dieu, en effet, est infatigable, sans souffrance et sans besoin ; mais nous, revêtus de chair, nous avons besoin de repos (*ἀναπαύλης*). (§ 138) Cependant le 7<sup>e</sup> jour est proclamé repos, abstinence du mal, comme préparant le jour-principe, qui est réellement notre repos et qui est aussi le jour de la première création de

<sup>1</sup> *Strom.* VII, ch. 7, § 35. — *Πάντα τοίνυν τόν βίον έορτήν άγοντες. — Κατά τήν άλλην πολιτείαν εντέχνως άναστρεφόμεθα.*

<sup>2</sup> *Strom.* VI, ch. 16, § 133-148. De la fin du § 137 au § 145 il ne s'agit que du 4<sup>e</sup> commandement.

la lumière réelle, par laquelle toutes les choses sont contemplées ensemble et possédées<sup>1</sup>.»

Telle est la thèse que va développer Clément, à savoir que le sabbat a préparé le dimanche, le 2<sup>d</sup> étant l'accomplissement du 1<sup>er</sup> et se rattachant soit à la création de la lumière au 1<sup>er</sup> jour génésiaque, soit à la résurrection de Christ, source de la véritable lumière, de la véritable sagesse. Clément fond en quelque sorte ces deux dernières manières d'envisager le dimanche, ou plutôt il exprime la 2<sup>de</sup> sous la forme de la 1<sup>re</sup>. « C'est de ce 1<sup>er</sup> jour que la première sagesse et la connaissance nous illuminent, dit-il, car la lumière de la vérité est une véritable lumière, sans ombres, qui distribue l'indivisible Esprit du Seigneur entre ceux qui ont été sanctifiés par la foi et qui fait l'office d'un luminaire pour la connaissance approfondie de ce qui est. En suivant cette lumière, nous sommes exemptés de la souffrance pendant toute la vie. Cela même est se reposer. » Aussi Salomon dit-il (Prov. VIII, 22...) qu'avant le ciel et la terre, la Sagesse a été engendrée par le Tout-Puissant, Sagesse qui enseigne la science des choses divines et humaines. « Il fallait rappeler ces choses, puisque nous en sommes venu à parler de la septaine et de la huitaine. En effet, d'un côté, la huitaine est bien près d'être proprement septaine et, de l'autre la septaine est hexade (ou sixaine), du moins en apparence, et, si l'une est proprement sabbat, l'hexade est ouvrière, car la genèse du monde s'est effectuée en 6 jours et le mouvement d'un solstice à l'autre s'accomplit en 6 mois, pendant lesquels les feuilles tombent ou les plantes poussent et les semences lèvent jusqu'à maturité. (§ 139) On dit aussi que

<sup>1</sup> *Ἡ ἐβδόμη τοίνυν ἡμέρα ἀνάπαυσις κηρύσσεται, ἀποχή κακῶν, ἐτοίμαζουσα τὴν ἀρχέγονον ἡμέραν, τὴν τῷ ὄντι ἀνάπαυσιν ἡμῶν, ἣν δὴ καὶ πρώτην τῷ ὄντι φωτός γένεσιν..* Nous avons traduit *κακῶν* par le singulier: mal, parce que ce singulier, de même que le pluriel grec, peut se rapporter soit à la souffrance, soit à la méchanceté, tandis que notre pluriel: maux n'a que le 1<sup>er</sup> de ces deux sens. Il semble que chez Clément, dont le style est d'ailleurs peu précis, c'est tantôt l'idée de souffrance qui prédomine dans la signification de *κακά*, et tantôt l'idée de méchanceté. — *Ἀρχέγονος*, « qui commence la race; qui remonte aux premiers temps d'une famille, qui est un principe de génération » (Alex.).

l'embryon est complètement formé dans 6 mois... Cela explique pourquoi les Pythagoriciens désignent l'hexade comme nombre parfait et l'appellent milieu et mariage<sup>1</sup>... »

(§ 140) Clément traite ensuite des vertus de la septaine, et nous avons déjà indiqué ce qu'il a dit à ce sujet, de même que Philon et Macrobe<sup>2</sup>. Puis vient le tour de la huitaine. « On l'appelle cube, dit-il, en comptant avec les 7 planètes la sphère immobile, et avec ces 8 éléments s'obtient la grande année, qui est comme une période de rémunération d'après les promesses<sup>2</sup>. » Clément trouve aussi le nombre 8 dans les personnages de la scène de la Transfiguration, en tenant compte de Jésus, de ses trois disciples, de Moïse et Elie, du Père céleste représenté par la voix proclamant Jésus le Bien-aimé, et de la nature divine de Jésus, comme 8<sup>e</sup> élément, mais caché. Jésus lui-même, qui était le 4<sup>e</sup> personnage lorsqu'il gravissait la montagne, devient le 6<sup>e</sup> après la proclamation du Père céleste. Dans le § 141, Clément allègue la manière dont les Grecs désignaient les 5 premiers nombres par les 5 premières lettres de l'alphabet (α β γ δ ε), le 6<sup>e</sup> nombre par le digamma éolique (ς'), les nombres 7 et 8 par la 6<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup> lettre (η θ). Selon lui, 6 est le nombre de Jésus, aussi l'homme a-t-il été créé le 6<sup>e</sup> jour et Jésus lui-même a-t-il accompli son œuvre à la 6<sup>e</sup> heure<sup>3</sup>. — L'union des nombres 6, 7 et 8 apparaît encore au Père alexandrin

<sup>1</sup> Ἐκ ταύτης τῆς ἡμέρας ἡ πρώτη σοφία καὶ ἡ γνῶσις ἡμᾶς ἐλλάμπεται, τό γάρ φῶς τῆς ἀληθείας, φῶς ἀληθές, ἄσκιον, ἀμερῶς μεριζόμενον πνεῦμα Κυρίου εἰς τοὺς διὰ πίστεως ἡγιασμένους, λαμπτήρος ἐπέχον τάξιν εἰς τὴν τῶν ὄντων ἐπίγνωσιν. — Ἐπεὶ περὶ ἐβδομάδος καὶ ὀγδοάδος ὁ λόγος παρεισηλθε. Κινδυνεύει γάρ ἡ μὲν ὀγδοάς ἐβδομάς εἶναι κυρίως, ἕξας δὲ ἡ ἐβδομάς κατὰ γε το ἔμφανές, καὶ ἡ μὲν κυρίως εἶναι σάββατον, ἐργάτις δὲ ἡ ἐβδομάς. — Il y a donc dans le texte, en dernier lieu, ἡ ἐβδομάς et non ἡ ἕξας, comme le réclamerait la traduction que j'ai hasardée. Mais cette correction, que je ne vois du reste nulle part proposée, ne semble-t-elle pas appelée par le contexte, surtout par ce qui suit ? Sauf cette modification, j'ai traduit la phrase le plus littéralement possible, mais sans être sûr de tout bien comprendre. — Με-σσηθὴν... καὶ γάμου, διὰ τό μέσον αὐτόν εἶναι τοῦ εὐθέος, τουτέστι τοῦ δέκα καὶ τοῦ δύο, φαίνεται γάρ ἴσον ἀμφῶν ἀπέχων.

<sup>2</sup> *Rev. de th. et de ph.*, 1889, p. 560-564. — Διὸ ὦν ὁ μέγας ἐνιαυτός γίνεται οἰον περίοδος τις τῆς τῶν ἐπηγγελμένων ἀνταποδόσεως. Cp. *Revue*, 1892, p. 537-544.

<sup>3</sup> Διὸ καὶ ἐν τῇ ἑκτῇ ὁ ἀνθρωπος λέγεται πεποιῆσθαι ὁ τῷ ἐπισήμῳ πιστός γενό-

en ce que 8 compte sept intervalles d'un chiffre à l'autre et 7, six.

Clément revient dans les §142-145 sur les vertus du nombre 7 et sur la liaison de 7 et de 8. Il va même jusqu'à trouver (§145) que pour ceux qui sont initiés à la vraie connaissance, « le bienheureux David a parlé clairement (σαφῶς) du rapport mystérieux de la septaine et de la huitaine » dans Ps. XC, 9 : « Les jours de nos années sont de 70 années et, pour les plus robustes, de 80<sup>1</sup>. »

Evidemment nous sommes fort loin de nous approprier tous les raisonnements du disciple des Pythagore et des Philon : ils appartiennent à une science des nombres mystique ou spéculative, qui est à la vraie science des mathématiques ce que l'astrologie est à l'astronomie, l'alchimie à la chimie. Mais ici encore ce qui nous intéresse, ce n'est pas la justesse des raisonnements, mais la thèse même soutenue par Clément, sa double conviction soit de l'analogie profonde du sabbat et du dimanche, malgré leurs différences, soit de la supériorité du 2<sup>d</sup> sur le 1<sup>er</sup>, l'un étant une préparation, l'autre un accomplissement. Pour nous servir encore d'une formule qu'il emploie, à ses yeux « la septaine glorifie la huitaine<sup>2</sup>. »

Deux autres passages du même Père présentent le rapport du sabbat au dimanche sous un aspect nouveau, mais analogue. L'un se lit *Strom.* IV, ch. 17, § 111 ; l'autre, IV, chap. 3, § 8. Dans les deux le sabbat apparaît à un point de vue négatif, comme symbole de l'abstinence du mal et comme repos ; et le dimanche, à un point de vue positif, comme symbole de la pratique du bien ou de la vraie connaissance. L'un se rattache à Ps. XXXIV, 12-16, surtout à v. 14<sup>a</sup> (« Détourne-toi du mal et fais le bien ») : il y est parlé « du mystère de la septaine et de la huitaine, » et ce mystère est dit s'expliquer par « l'accomplissement de la connaissance au moyen de l'abstinence du mal,

*μενος ὡς εὐθέως κυριακῆς κληρονομίας ἀνάπαντι ἀπολαβεῖν. Τοιοῦτον τε καὶ ἡ ἕκτη ὥρα τῆς σωτηρίου οἰκονομίας ἐμφαίνει, καθ' ἣν ἐτελειώθη ὁ ἄνθρωπος. Cp. Mat. XXVII, 45 ; Marc XV, 33 ; Luc XXIII, 44 ; Jean XIX, 14.*

<sup>1</sup> Le Psaume est cependant intitulé : « Prière de Moïse, homme de Dieu, » mais Clément doit faire ici une citation de mémoire.

<sup>2</sup> § 141... ἐπὶ ἑβδομάσ δοξάζῃ τὴν ὀγδοάδα.

et de l'énergie du bien en œuvres et en paroles ». — Dans l'autre passage, il s'agit des « philosophes de Dieu », comme de « vrais Israélites, purs de cœur, dans lesquels il n'y avait pas de fraude, qui ne sont pas restés dans le repos de la septaine, mais, par la pratique inhérente à la ressemblance avec Dieu, ont été élevés à la possession du bienfait de la huitaine et jouissent de la claire intuition d'une insatiable contemplation. » — Le sabbat est encore présenté à un point de vue semblable dans *Strom.* IV, ch. 3, § 8, comme paraissant « signifier, par la résignation aux maux, la force d'âme<sup>1</sup>. » — Cette double appréciation, l'une du sabbat, comme surtout négatif, l'autre du dimanche, comme surtout positif, ne manque pas de justesse. —

Quant au témoignage d'Origène sur la célébration du dimanche, nous nous bornerons au passage suivant du *Traité contre Celse* VIII, ch. 21-23.

Après avoir parlé de l'invitation de Celse à participer aux fêtes religieuses nationales, il arrive à dire : « Une fête, en effet, comme l'a bien dit un des sages helléniques (*Thucydide* I, ch. 70), n'est pas autre chose que la pratique du devoir. Il célèbre vraiment une fête, celui qui fait ce qu'il doit, priant toujours et par là même offrant continuellement à Dieu des victimes non sanglantes. Aussi Paul nous semble-t-il avoir noblement parlé quand il dit dans ses épîtres (Gal. IV, 10-11) : « Vous observez les jours, les mois, les temps et les années ! Je crains d'avoir inutilement travaillé chez vous. » (Ch. 22) Que si quelqu'un nous objecte les jours de nos Dimanches ou de nos *Préparations*<sup>2</sup> ou de la Pâque ou de la Pentecôte, il faut

<sup>1</sup> Γνωσιν γάρ αινίττεται διά τούτων μετά τε ἀποχῆς κακῶν μετά τε ἐνεργείας ἀγαθῶν ἔργῳ τε καὶ λόγῳ τελειοῦσθαι διδάσκων. — Οἱ μὲν καταμείναντες ἐν ἑβδομάδι ἀναπαύσεως, ἀγαθοεργία δέ θείας ἐξομοιώσεως εἰς ὀγδοαδικῆς ἐνεργείας ὑπερκύψαντες. — Μοί δοκεῖ το σάββατον δὲ ἀποδοχῆς κακῶν ἐγκράτειαν αἰνίσσασθαι.

<sup>2</sup> Dans la traduction anglaise d'Origène publiée dans l'*Anti-Nicene Library* (Edimb. 1872), le mot *Παρασκευαί* est ici simplement traduit par : the Preparation. Il s'agirait alors du jeûne antépascal, qui, sous diverses

lui répondre que l'homme parfait, étant toujours dans les paroles, les œuvres et les pensées du Verbe de Dieu, le Seigneur, célèbre continuellement des dimanches (*ἀεὶ ἄγει Κυριακὰς ἡμέρας*). De même, celui qui toujours se prépare lui-même pour la véritable vie, s'abstenant des plaisirs de ce monde... et tenant son corps en bride, accomplit toujours des *Préparations*. De même encore, quiconque pense que Christ a été immolé comme notre Pâque et qu'il faut célébrer la fête qui porte aussi ce nom, en mangeant la chair du Verbe, n'est point un homme qui ne célèbre pas la Pâque, c'est-à-dire les *passages*, puisqu'il *passé* toujours, en toute parole et en toute action, loin des affaires de ce monde, en se hâtant vers Dieu et sa Cité<sup>1</sup>. En outre, celui qui peut dire en vérité : « Nous sommes ressuscités avec Christ » et : « Il nous a ressuscités en même temps que Lui et nous a fait asseoir avec Lui dans les lieux célestes » (Col. III, 1, Eph. II, 6), est constamment dans les jours de la Pentecôte. Il y est surtout, quand, montant dans la chambre haute avec les disciples de Jésus, il prie pour devenir digne de recevoir ce puissant souffle céleste, qui par sa puissance enlève de l'esprit des hommes la malice et ses œuvres, digne aussi de participer en quelque mesure aux langues de feu. (Ch. 23) Mais la masse de ceux qui paraissent croire, non celui dont nous venons de parler, a besoin, parce qu'elle ne veut pas ou ne peut pas célébrer ainsi tous les jours, d'exemples sensibles lui servant de commémoratifs<sup>2</sup>. »

Encore ici, ce qui nous importe, c'est seulement l'indication qu'Origène fait incidemment de la célébration du dimanche

formes, fut observé de bonne heure dans l'Eglise et qui prit ensuite le nom de jeûne de la *quadragésime* ou du carême (voir *Real-Eneykl.* <sup>1</sup>, IV p. 335). Mais si, comme cela semble naturel, il faut tenir compte du pluriel, le mot s'explique facilement par la considération soit de ce jeûne annuel, joint aux jeûnes hebdomadaires des *stations* du mercredi et du vendredi, qui pouvaient être envisagés comme des préparations du dimanche, soit peut-être de ces seuls jeûnes hebdomadaires.

<sup>1</sup> Ὁὐκ ἔστιν ὅτι οὐ ποιεῖ τὸ Πάσχα, ὑπερ ἑρμηνεύεται διαβατήρια, διαβαίνων ἀεὶ...

<sup>2</sup> Ὁ δὲ πολὺς τῶν πιστεύειν ὁκοῦντων, καὶ μὴ τηλικούτος, δεῖται, ὑπομνήσεως χάριν, μὴ βουλόμενος ἢ μὴ δυνάμενος πάσας τοιαύτας ἄγειν ἡμέρας, αἰσθητῶν παραδειγμάτων, ἵνα μὴ τέλεον παραρῶνῃ.

dans l'Eglise de son temps. Ne ressort-il pas en effet de ce qu'il dit que cette célébration était alors de notoriété publique ? N'avait-il pas à combattre l'objection que des païens pouvaient en tirer à propos du refus des chrétiens de participer aux fêtes nationales ? Et du reste, une semblable notoriété ne nous est-elle pas déjà apparue dans deux écrits de Tertullien ?

---